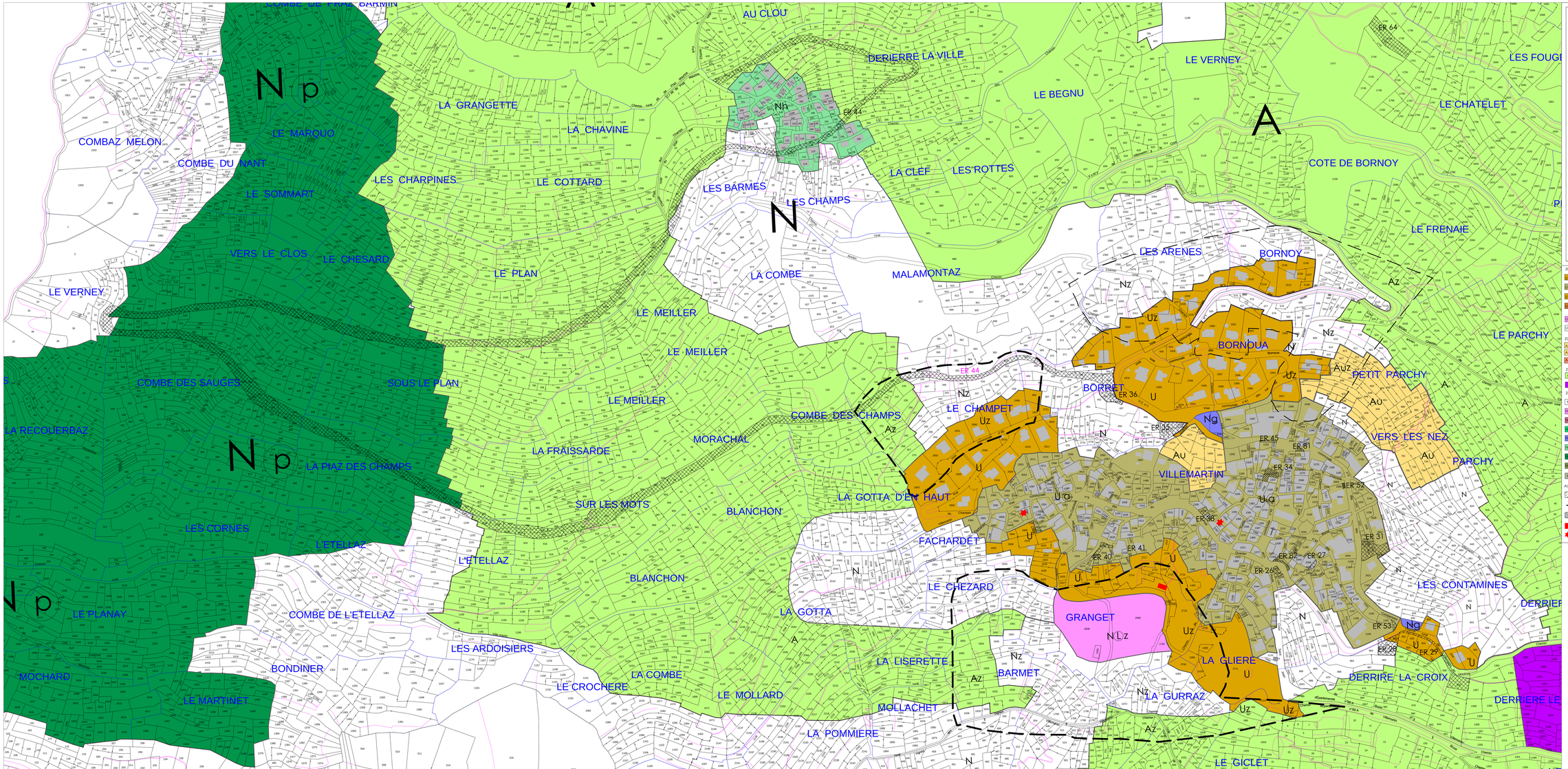

Département de la Savoie
Commune de BOZEL

Plan Local d'Urbanisme

Piéce n°5 - ZONAGE

Modification n°2

Document APPROBATION

Plan n°6 : -Villemartin-

Révision simplifiée n°1
Approuvée le 18 janvier 2012
Modification n°1
Approuvée le 16 mars 2012

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du

ZONES URBAINES

- U1 zone urbaine
- U1a zone urbaine d'habitat ancien
- U1z zone urbaine dont la hauteur du bâti au faîtage est limitée à 12 mètres
- U2 Zone urbaine destinée à recevoir les constructions et installations liées aux activités économiques
- U3 zone urbaine destinée à accueillir des équipements de loisirs
- U r zone urbaine soumise à des risques lié au remblai aux Grandes Combes

ZONES A URBANISER

- AU zone à urbaniser
- AU strict zone à urbaniser stricte
- AU e strict zone à urbaniser stricte destinée à recevoir les constructions et installations liées aux activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A zone agricole
- Ap zone agricole d'intérêt paysager

ZONES NATURELLES

- N zone naturelle
- Nl1 zone naturelle destinée à accueillir des équipements de loisirs
- Nl2 zone naturelle destinée à accueillir un camping
- Nt zone naturelle où l'activité du ski est dominante
- Nz zone naturelle qui autorise uniquement les garages
- Nh zone naturelle habitée
- Np zone naturelle protégée
- Nt zone naturelle autorisant les relais téléphoniques
- Npv zone naturelle permettant des projets lié au photovoltaïque

AUTRES

- zone concernée par d'anciens travaux miniers soumis à un risque
- zone inconstructible [art R.123-11 du code de l'urbanisme]
- zone concernée par le plan d'insertion en "z"
- Emplacement réservé
- Constructions éxistantes mais non cadastrées
- Bâtiments agricoles